

Le 6 juillet 2016

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE**

À une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

Bernita Tétrault, conseillère siège n°1
Mario Montambault, conseiller siège n° 2
Léon Gagnon, conseiller siège n° 3

Michel Denis, conseiller siège n° 4
Line Lapointe, conseillère siège n° 5
Jean Baillargeon, conseiller siège n° 6

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire monsieur Paul Labranche, on procéda de la façon suivante :

2016-07-177

Avis de dégageant de responsabilité de la municipalité (panneau d'affichage numérique)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe possède un panneau d'affichage numérique qui informe des activités municipales et régionales et qui offre également aux organismes, associations et institutions l'opportunité d'y afficher leurs activités et événements d'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que par la présente résolution, la Municipalité de Saint-Adelphe donne avis :

Que le contenu des textes à afficher est sous la supervision exclusive de la Municipalité, laquelle dégage le webmestre et toute personne dûment autorisée à sa place de toutes responsabilités de quelque nature que ce soit, quant au contenu des textes transcrits.

Adopté

Daniel Bacon, directeur général

Paul Labranche, maire

**Vraie copie certifiée conforme
Ce sixième jour de juillet 2016**

Daniel Bacon, directeur général, Secrétaire-trésorier